

tante mesure législative. Il a dû céder le pas au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) dont le projet de loi n'entrera pas en vigueur avant 1968. C'est la seule source de ma compassion à son égard.

Je crois qu'il s'est montré ridicule, juste avant Noël—j'ai consulté le hansard pour savoir ce qu'il a dit—en voulant nous faire croire que si nous siégeons la nuit, ou une autre journée avant Noël, nous pourrions adopter ce projet de loi et obtenir certains avantages. Il acquiert peu à peu de l'expérience. Il sait peut-être maintenant qu'un bill de cette importance exige de la Chambre une étude sérieuse. Cette étude, on l'a faite.

L'opposition peut être fière d'avoir empêché le ministre et le gouvernement d'instituer une enquête sur les taux du Pas du Nid-de-Corbeau et de répandre l'impression que quelque chose clochait dans ces taux. Les deux méthodes conçues par le ministre ont été rejetées par la Chambre. La première obligeait la Commission à enquêter sur les taux et la seconde permettait indirectement aux chemins de fer de présenter une demande à la Commission alors qu'elle serait obligée de mener une enquête sur les taux. Ces suggestions ont été rejetées grâce aux efforts conjugués de l'opposition.

Je ne doute pas un seul instant que le gouvernement puisse instituer une enquête sur ces taux, s'il est assez insensé pour le faire. Mais le gouvernement en sera responsable, et c'est ce que je veux. Que le gouvernement libéral institue cette enquête et la population de l'Ouest du Canada saura comment lui répondre. En prenant cette mesure, l'opposition a rendu un service inestimable à la population de l'Ouest du Canada.

Aucun bill, à ma connaissance, n'a suivi sentier plus tortueux. Il a été présenté, puis retiré. Il a été présenté de nouveau en septembre, puis déferé à un comité. Ce dernier l'a modifié 60 ou 70 fois. J'ai beaucoup de sympathie pour les rédacteurs légistes qui préparent les bills pour la Chambre. Je me rends compte dans une certaine mesure de la difficulté de leur tâche. Les directives du ministre ont dû les mettre hors d'eux-mêmes. Un projet de loi qui doit être modifié à tel point à l'étape du comité doit avoir été bien mal conçu au départ.

Outre les modifications émanant du comité, le bill a été l'objet de maints amendements au comité plénier de la Chambre. Aucune mesure n'a subi autant d'amendements au cours des étapes que doit franchir un bill à la Chambre.

Aucune mesure n'a donné lieu à autant de commentaires de la part de celui qui l'a parainée. S'il est une page du hansard traitant du bill où le ministre n'a pas formulé d'observation, elle constitue une exception. C'est un record qui ne sera jamais dépassé, et j'espère qu'il incitera d'autres ministres à adopter une ligne de conduite différente. Mais le ministre en cause est prolix, d'une activité effervescente, et aime se tuer à la tâche. Évidemment, nous y avons été pour quelque chose.

Maintenant, il peut se reposer sur ses lauriers. Toutefois, gare au démon de l'orgueil; qu'il n'aille pas croire qu'il a réussi un coup de maître. A mon sens, c'est une bien mauvaise méthode de faire adopter une loi, et j'espère que personne d'autre ne l'adoptera.

**L'hon. M. Bell:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Churchill:** Volontiers.

**L'hon. M. Bell:** N'est-il pas d'avis qu'entré à l'autre endroit, le ministre va nous manquer?

**L'hon. M. Churchill:** Il manquera certes à quelques-uns, mais ce matin il a semblé croire que ce serait une bonne idée de m'emmener avec lui. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député rend cette idée plus séduisante d'instant en instant.

**L'hon. M. Churchill:** J'aimerais être aux côtés du ministre, s'il poursuit sa carrière parlementaire. Le projet de loi sera déferé à l'autre Chambre et j'espère que cette dernière proposera des amendements qui devront être incorporés à la mesure. Nous serons donc de nouveau saisis du bill afin d'y insérer les amendements proposés par l'autre endroit. Telle est la nature du projet de loi. De toute façon, le ministre aurait sans doute eu plusieurs autres amendements à proposer au comité plénier, mais il n'en a pas eu le temps. Il les transmettra maintenant à ses collègues du Sénat et nous en serons saisis indirectement. Hier après-midi, le ministre cherchait un amendement qu'il voulait présenter. Il semblait avoir une foule d'autres amendements qui n'avaient pas encore été étudiés. Je crois donc que le projet de loi reviendra à la Chambre.

J'aimerais apporter une rectification. Antérieurement, parlant du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, j'ai déclaré qu'après la pé-